

BUAIS ET SON HISTOIRE



L'EGLISE ST PATERNE INVENTAIRE DES DONNS



- 1° 7 livres de rente échue le huit novembre de chaque année.
Donnée par Mr De Collibeaux le 25 décembre 1636 reconnue par ...
Une messe chantée tous les premiers dimanches de chaque mois.
Le 13 mars 1768 devant Guerin, Gohin et Fouilleul.
- 2° 6 livres de rente faisant partie de 12. Echéance le 2é dimanche de février.
Donnée par le sieur Nicolas de Luiziere le 3 janvier 1672, reconnue devant Guerin le 20
Avril 1767 et payée par Pierre Gohin et Mme Lebordais.
Chaque mois avec un libera.
- 3° 30 livres de rente échue le jour de la quasimodo.
Donnée par Julien Levesque, prêtre le 16 novembre 1688, reconnue devant ... le 3 juin
1755 et payée, savoir, 11. 14. 9. Par les sieurs Jean Thomas De Cherenuy de St Hilaire.
71 s par le prêtre Morel ancien curé de St Bartelemy ou plutôt ... Mr de Milly et 11. 3 s
Par Julien Levesque de la Mercerie, amortie en 1841.
- 4° 1 livre et 5 sols faisant partie de 2, 10 s de rente échue
- Donnée par Nicolas Levesque prêtre, le 7 février 1563, reconnue devant Guerin le 15
novembre 1768 et payée par Pierre Equarant ; 18. Et 6, 38 par Louis Le Normand.
Faire dire un service tous les dimanches après la grande messe.
- 5° 12 livres de rente échéance le jour Saint Michèle.
Donnée par le sieur Ménage prêtre le 15 février 1672, reconnue devant Guerin le premier

- septembre 1767. Payé par le sieur Jean Lorant.
Une messe chantée tous les premier lundi de chaque mois avec un libera à la Fin.
- 6° 9 livres et 1 sol de rente échéance le 14 juillet.
Donnée par Guillaume Levéque, prêtre le 14 juillet 1650. Reconnue devant Guerin le 16 Mars 1767 et payée par François Mouton et Le Français.
Une messe tous les lundis du Saint nom de Jésus donc il y en a 1 pour le trésor.
- 7° 4 livres et 16 sols de rente échéance le
Donnée par , reconnue par Guerin le 5 juin 1769 et payée, savoir 4l par le sieur Pierre Fouilleul et 16s par les sieurs Gilles et Pierre Tencé.
Pour le trésor.
- 8° 8 livres de rente échéance le
Donnée par Jean Ménage le 19 juillet 1634. Reconnue devant Guerin le 27 octobre 1776, Savoir payée, savoir 2l par les sieurs Pierre Guerin, 2l par Georges Dangi de Heussé, 3l par le sieur Gérard Vilagier de la commune du Bois et enfin 1l par Michel Audebert.
Une messe chantée avec un libera net 10 s pour le trésor.
- 9° 5 livres de rente échéance.
Due par le sieur Ganier et Dupont, reconnue devant Guerin le 29 mars 1768 et payée par les sieurs de Guerin de la Derouardiere. Pour le trésor.
- 10° 11 livres de rente échéance le
Due par Pierre Guerin du Boitoc et reconnue devant Guerin le 2 aout 1769 et payée par Pierre Tencé, fils Julien.
3l pour le trésor et le reste pour une messe chantée libera à la fin.
- 11° 6 livres et 10 sols de rente échéance le
Due par René et Pierre Olivier de la Gilaudais et reconnue par devant Guerin le 22 Février 1779 et payée par les dits Olivier. Pour le trésor.
- 12° 1 livre de rente, échéance le
Donnée par Foinel le 30é jour de mai 1655 et reconnue devant Le Cerf le 8 décembre 1749 et payée par Jean Paillard de la Pitiere.
Pour 2 messes chantées le 10é jour de janvier.
- 13° 2 livres de rente échéance le
Donnée par Caniou le 28 janvier 1616 et reconnue devant Guerin le 20 décembre 1767 et payée par Jacques Colard de Monhier.
Pour un service 2l et 10s pour le trésor.
- 14° 3 livres de rente échéance le
Donnée par le sieur Collibeault et reconnue par devant Guerin le 19 avril 1768 et payée par Guillaume et Thomas Libor de la commune de Husson.
Pour dire une messe chantée aux fêtes solennelles de la Ste Vierge.
- 15° 2 livres de rente, échéance le 25é jour de novembre.
Donnée par Charles Bourget le 10 février 1662 et reconnue par devant Guerin le 10 mai 1768 et payée par Gilles Piquot de la Chointiere en la commune de Buais.
Pour dire quatre messes dont deux chantées et deux messes basses avec libera à la fin.
- 16° 3 livres de rente, échéance le
Donnée par Françoise Ravenel, veuve de Guillaume Le Grand, le 9 juillet 1662 et Reconnue par devant Guerin le 20 avril 1767 et payée par les sieurs Eugène Eustache et Nicolas Basin.
Pour trois messes chantées et une basse.
- 17° 5 livres de rente, échéance le 25 mars.
Donnée par Jean De Luissiere le 28 avril 1595 et reconnue par et devant Guerin le 3 aout 1768 et payée par Jean Havard.
Pour dire un service le 1^{er} dimanche de Septembre et 3 messes chantées.

- 18° 16 livres et 10 sols de rente, échéance le 21 avril.
Donnée par Marie Lepauvre et André Legrand est payée par Pierre Le Gouf, en vertu d'une sentence rendu le 14 mars 1732, il existe une reconnaissance sous seing privé. Pour le trésor.
- 19° 6 livres de rente, échéance je jour Saint Georges.
donnée par le sieur Caniou, prêtre le 20 avril 1603, reconnue devant Guerin le 13 mars 1768 et payée par
3 livres pour un service solennel le jour de la Saint Georges et le reste pour le trésors.
- 20° 1 livre et 6 sols de rente, échéance à Noel.
Donnée par René Milan et reconnue devant Guerin notaire le 7 janvier 1770.
Payée par les héritiers Jean et René Lebreton.
- 21° 21 livres de rente, échéance le 28 décembre.
Donnée par Jacques Tencé le 26 février 1671, reconnue devant Guerin le 12é jour d'avril 1768, payée par les héritiers Julien Tencé de Sainte Anne de Buais.
Faire dire dans la chapelle de Ste Anne un service au jour Saint Jacques et St Philippe.
- 22° 2 livres et 10 sols de rente, échéance le deuxième dimanche de mai.
Donnée par André Jehan et la dite Gilles Le Fous, son épouse, reconnue par Devant Bunel le 29 novembre 1763, payée par les héritiers de René Boisbunon.
2l pour un service le 2é dimanche de mai et 2s au trésor.
- 23° 9 livres de rente échéance le jour st Nicolas.
Donnée par Jean Nouri le dernier jour de février 1682 et reconnue par devant Guerin le 27 octobre 1776 et payée, savoir 2l, 5l par Picot de Savigny et 2l 5s par les héritiers Jean Gohin, 2l par les héritiers Jean Conuau et la veuve Pierre Conuau et 2l, 5s par les sieurs Jean Conuau.
Faire deux services, l'un au jour de la St Jean l'évangéliste et l'autre à pareil jour et le Restant au trésor.
- 24° 1 livre de rente, échéance le 19 novembre.
Donnée par Perrine Cotard, veuve de Jean Grihard le 20 mai 1729, reconnue par devant Deux messes basses, l'une au jour St Pierre et l'autre au jour St Julien.
- 25° 1 livre et 5sols de rente, échéance le six juillet.
Affectée sur une maison au bourg de Buais, reconnue par devant Guerin, notaire le 13 Mars 1768 et payée par
- 26° 3 livres de rente échéance le six mai.
Donnée par le sieur Guerin le 15 juillet 1674 et reconnue par devant Guerin le 13 mars 1768 et payée par
Dire un service le septième jour d'aout.
- 27° 3 livres de rente, échéance le jour St Laurent.
Donnée par Julien Lesdelin le 2 mars 1617 et reconnue devant Guerin le 12 mai 1767, payée par la veuve de Michel Chevreil.
2l, et 15s pour trois messes chantées et une basse au jour St Laurent et 5s au trésor.
- 28° 4 livres de rente, échéance le jour St Michel.
Donnée par Bertrand Bourget, en date du 12é jour d'aout 1678, reconnue devant Lucas le 19 septembre 1759 et payée par un nommé Meneux.
4 messes chantées, savoir deux au jour de l'assomption et les deux autres le jour de la nativité.
- 29° 2 livres et 8sols de rente, échéance le jour toussaint.
Donnée par le sieur Caniou, prêtre le 9 février 1669, reconnue par devant Guerin, le 15

- mars 1768, payée par la veuve de Guillaume Guerin et par Louis Guerin.
Deux messes hautes au 14 octobre et une messe basse à la toussaint.
- 30°** 1 livre de rente, échéance, le jour St Michel.
Donnée par Jean Renard le 17 février 1669 et reconnue par devant Guerin le 17 mars 1769, payée par les héritiers.
Une messe chantée le 24 octobre.
- 31°** 6 livres de rente, échéance le
Donnée par Julien Leveque le 29 avril 1701 et reconnue devant Le Cerf le 3 juin 1755 et payée par Lucas.
Pour entretenir la lampe, nuit et jour allumée.
- 32°** 3 livres de rente, échéance au jour de St André ou St Michel.
Donné par le dit sieur Heuzé, prêtre le 10 décembre 1629, reconnue par devant Guerin le 7 janvier 1770, payée savoir, 11 par La Touche, Bousseudiere, 40s par Louis Melin, 10s par le sieur Pierre Champ à la Clémentiere et 11 par les sieurs Julien Levéque, Mercerie. Dire un service au jour St André.
- 33°** 1 livre de rente, échéance le jour de Noel.
Donnée par Noel Lebreton le 15 mars 1663 et reconnue par devant Guerin le 20 avril 1767, payée par Dire au jour de Noel, une messe chantée.
- 34°** 3 livres et 10 sols de rente, échéance à Noel.
Donnée par Jacques Caniou le 21 février 1696 et reconnue par devant Le Cerf le dix juin 1755, payée par Pierre Tencé. 31 pour lui dire trois messes chantées, l'une au jour, du St Sacrement et les deux autres à Noel et 10 S pour le trésor.
- 35°** 18 livres de rente, échéance à Noel.
Donné par Mr Etienne Gouault, prêtre le 17 mai 1747, reconnue devant Guerin le 20 février 1769 et payée par Jacques Collard de Monhier en la commune de Buais.
Une messe chantée le 4é lundi de chaque mois pour Etienne et Pierre Gouault avec un orbi dans la semaine de la nativité de la Ste Vierge et 6l et 10s pour le trésor.
- 36°** 2 livres et 140 sols de rente hypothèque, échéance le jour St Michel.
Effectuée sur les fonds situés au village de la Vanniere en la commune de Buais,
Reconnue devant Guerin, notaire le 9 février 1768 et payée par
- 37°** 6 livres et 10 sols de rente foncière échéance le jour St Georges.
Pour fieffe et d'héritages situés au village de la Bodimiaire en Buais, reconnue devant Guerin, notaire le 13 mars 1768 et payée par les héritiers Quentin de la Bodiniere en Buais.
- 38°** 2 livres de rente foncière, échéance le jour Sainte Anne.
Due par les héritiers Mathieu Boutry, reconnue devant Guerin, notaire le 5 mai 1767 payée par
- 39°** 11 livres de rente foncière, échéance au jour Saint Georges.
Due par les héritiers Guillaume Lambert, le titre reconnue par devant Guerin, notaire le 7 janvier 1770 et payée par les héritiers Quentin de la Bodiniere en Buais.
- 40°** 1 livre et 6 sols de rente, échéance à Noel.
A prendre sur les héritiers de Jean et René Lebreton tous à la Potinais ainsi qu'à La Délère, reconnue par devant Guerin, notaire le 29 mars 1768 et payée par
- 41°** 12 sols de rente foncière, échéance à la Toussaint.
A prendre sur les héritiers de Pierre net Julien Leveque, demeurant à la Cherpelais en Buais, reconnue devant Guerin, notaire le 15 novembre 1768 et payée par
- 42°** 6 sols de rente foncière, échéance à la toussaint. A prendre sur René Le Normand, Boistoc, reconnue par devant Guerin, notaire, le 15 novembre 1768 et payée par ...
- 43°** 2 livres de rente, échéance le jour de la St Michel, Due par

Reconnue devant Guerin, notaire le 24 septembre 1776 et faire payer sur les héritiers de Julien Tencé du bourg de Sainte Anne de Buais.

44° 6 livres de rente foncière, échéance le deuxième dimanche de Février.

Due par les héritiers de Joseph Gohin et de Miche Lebordais de la Brousserie qui en payant chacun la moitié et reconnue par acte passé devant Guerin, notaire le 20 avril 1767 et payée par Pierre Gohin et Michel Le Bordais de la Housserie à Buais

45° 1 livres et 10 sols de rente échéance le 13 aout. Pour fieffe d'héritage situé à Réniber, reconnue devant Bunel le 12 juin 1766 et payée par les héritiers de Gilles.

46° 2 livres et 4 sols de rente, échéance le ...

Affectée sur la terre de Monhier en Buais appartenant au sieur Ruault, reconnue par Devant Leveque le 8 mai 1724 une reconnaissance sous seing privé faite par Le Normand le mai à payer par le dit Ruault de Moulines.

47° 11 livres et 2 sols de rente, échéance à la Quasimodo.

Due par les héritiers Lucas.

48° 1 livre et 10 sols de rente payable à la Sainte Anne.

Due par les héritiers Leveque, représenté par le sieur Lucas et reconnue par devant Guerin, notaire le 5 septembre 1779 et payée par ...

49° 4 livres de rente foncière, échéance à la St Michel.

Pour la fieffé de fond, situés au village de la Fontaine en Buais appartement au sieur Boisbunon, Choinetiere et reconnue par charge prise par un nommé Chenel le 9 octobre 1771 et payée par le dit Chenel.

50° 3 livres de rente payable le 18 février.

Due par Jacques Trehet d'Ecuré, vertu d'acte passé devant Le Cerf le 4 avril 1748.

51° 2 livres et 2 sols de rente payable le 19 avril. Due par Gilles Delatouche Luissiere.

52° 3 livres et 3 sols de rente hypothèque payable le 4 juin.

Due par le représentant, Joseph Lambert à la Clémencière et payée actuellement par Julien Fouilleul de la Clémentière en la commune de Buais.

53° 15 livres de rente foncière payable à la St Michel.

Due par les héritiers, Guillaume Lambert ou ses héritiers qui en sont actuellement Chargés.

54° 19 livres et 5 sols de rente foncière échéance le 15 avril.

Pour fieffe d'héritage situé à la Guillaumiére possédés par les héritiers, René, Jean, Pierre et Joseph Noury, vertu d'une reconnaissance passée devant Le Cerf le 10 juin 1755, payée savoir, 4l,18c par les héritiers Jean Lucas, 4l,18s 4l18s par Charles Jamont, 4 l et 18s par les héritiers de Pierre Noury et enfin 4l18s par les héritiers de Joseph Noury.

55° 5 livres de rente foncière, échéance le 22 mai.

Effectuée sur les fonds situés à la Jamondiere, reconnue par acte devant Guerin le 9 Février 1768 et payée par

56° 13 sols de rente foncière, échéance le 8 septembre.

Due par François Trehet de Savigny, reconnue devant Guerin, notaire, le 5 aout 1769 et payée par ...

.....

Etat des rentes préservées, payables et exigibles dues à l'église et fabrique de leur le hennie et de leur dernière reconnaissances porté au présent chapitre, contenant plusieurs rentes transférées.

.....

1° Sept livres, échéance le huit de novembre, à prendre sur Michel Gohin pour les fosses

- d'une maison et d'une pièce de terre nommée le champ des Meleurs à la Gillaudais reconnue sous signature privée par Pierre Gohin et Julien Fouilleul et Jean Hardouin le 17 novembre 1811. Echue le 8 novembre.
- 2° Trois livres de rente, due par Pierre Louis, Léonard, Guillaume et Thomas Lebor de Husson, reconnue devant Rioult, notaire le 4 juin 1812. Echue à la St Georges.
- 3° Deux livres, 10 sols, due par Mr Piel de Husson et reconnue par lui sous seing privé le 29 septembre 1811. Echue à la St Michel.
- 4° Six livres, dix sols, dus par les héritiers de Pierre Moisseron, reconnue par les héritiers, Jean Quentin, devant Rioult, notaire le 1 juin 1812.
- 5° Huit livres de rente, reconnue sous seing privé par Margueritte Jehan, veuve de Guillaume Guerin, le 14 décembre 1811. Echue le 6 mai.
- 6° Deux livres, dix sols, dus par les héritiers Collard, reconnue sous seing privé le 17 Novembre 1811. Echue le ?
- 7° Deux livres de rente due par Mathurin Boutry, reconnus devant Rioult, notaire le 4 juin 1812. Due à la Ste Anne.
- 8° Une livre de rente due par les héritiers, Guillaume Lambert, Marie Lambert, veuve de Pierre Ledauphin, et les héritiers, Jean Quentin, reconnue devant Rioult, notaire le 1 juin 1812.
- 9° Un Franc de rente due par veuve Michel Lebreton, la Potinais, reconnue par Pierre Jouault, devant Rioult le 4 juin 1812 échue à Noel.
- 10° dix-huit sols, neuf deniers. Due par Pierre Equarant, reconnue sous seing (privé) le 22 décembre 1811. Echue à la toussaint.
- 11° Trois livres de rente, reconnue par Julien Tencé de Ste Anne sous seing privé le 7 Décembre 1811, échue le 28 décembre.
- 12° Quatre livres de rentes, reconnue par Julien Fouilleul, sous seing privé le 24 Novembre 1811, due le trois mai.
- 13° Deux livres, trois sols, reconnus devant Rioult par Margueritte Gérard et Nicolas Bazin, le 30 janvier 1812.
- 14° Six livres de rente reconnue par Pierre Gohin et Michel Lebordais, sous seing privé le 22 décembre 1811, échue en février.
- 15° Deux livres, huit sols sur Guillaume Guerin, Roullounnière, reconnue devant Guerin Le 15 mars 1768, échue à la toussaint.
- 16° Trois livres de rente due par la veuve Michel Le Chevrel, de la Brière, reconnue Devant Rioult le 30 janvier 1812. Echue à la St Laurent.
- 17° neuf livres de rente, due à savoir 2livres 5 sols par un prier de Savigny, 2 livres, 5 Sols par le sieur Jean Gohin, 2 livres, 5 sols par les héritiers de Jean Connau et la veuve de Pierre Connau et 2 livres, 5 sols par les héritiers de Jean Connau, solidaire, reconnue devant Rioult, le 26 janvier 1812. Due le 6 décembre.
- 18° Cinq livres de rente reconnue sous seing privé par marguerite Jehan, veuve de Guillaume Guerin, le 15 décembre 1811. Due le 9 février.
- 19° Huit livres de rente due, savoir, 2 livres par les héritiers, Pierre Guerin, 2 livres par les héritiers Georges Danguy de Heussé, 3 livres par les héritiers, Gérard, Valentin, et une livre par le représentant Michel Hodebert, reconnue devant Guerin le 20 décembre 1776. Echue le 9 février.
- 20° Douze livres de rente due par Jean Lorent, reconnue sous seing privé le 17 novembre 1811. Echue à la St Michel.
- 21° Six livres, dix sols sur Julien Olivier, reconnue devant Guerin, notaire le 22 février 1779. Echue à la St Michel.
- 22° Onze livres de rente due par Pierre Tencé et reconnue par lui sous seing privé le 1^{er} décembre 1811. Due à la St Michel.

- 23° Quinze sols de rente due par Julien Tencé et reconnue par lui sous seing privé pour une maison du bourg de Buais, le 25 décembre 1811. Echue le 6 juillet.
- 24° Cinq livres de rente due et reconnue par Jean Havard, sous seing privé le 14 Décembre 1811. Echue le 25 mars 1811.
- 25° Trente livres de rente due à savoir, 11 livres, 14 sols par les héritiers, Jean et Thomas De Cherencéy, de St Hilaire, 7 livres, 1 sol par les héritiers Morel, actuellement par Mr Hyppolite Gonture, de trois m... et 11 livres, 3 sols par la veuve Lucas de Ste Anne, tous solidaire, reconnue en 1755. Echue à la quasimodo.
- 26° Onze livres, deux sols, sur les héritiers Lucas, reconnus sous seing privé par George Danguy et Marie Danguy, veuve Lucas le 15 décembre 1811. Echue à la Quasimodo.
- 27° Six francs de rente, sur les héritiers Lucas, pour l'entretien de la lampe, reconnue Sous seing privé par Georges Danguy et Marie Danguy, veuve Lucals le 15 décembre 1811.
- 28° Trente sols de rente due par la veuve Lucas, représentant l'Evêque, reconnue sous seing privé par George Danguy et Marie Danguy, veuve Lucas le 15 décembre 1811. Due à la Ste Anne.
- 29° Trois livres, dix sols, due par Pierre René pour les héritiers de Jacques Caniou de la Cherlais, reconnue sous seing privé, par Pierre René, le 15 décembre 1811. Due à Noel.
- 30° Dix huit livres de rente de six foncière et 12 hypothéqué par Collard, représentant Gouault, à la Quintiniere, reconnue sous seing privé par Collard le 17 novembre 1811. Echue à Noel.
- 31° Deux livres, dix sols, deux livres, dix sols de rente reconnue sous seing privé par Simon Soul, le 22 décembre 1811. Due le 15 mai.
- 32° Quatre livres de rente, reconnue par Julien Le Roy, Barrissiere, devant Rioult, le 2 avril 1823. Echue à la St Michel.
- 33° Neuf livres un sol, sur les héritiers, Guy et Martin Mouton, à, la maillardiaire, Reconnue devant Rioult le 30 janvier 1811. Echue le 14 avril.
- 34° Trois livres de rente due par Trehet d'Ecurey, reconnue devant Rioult le 4 juin 1812. Echue le 18 février.
- 35° Deux livres, deux sols, dus par Gille Delatouche, Luissiere, reconnue sous seing privé par Marie Delatouche le 8 décembre 1811. Echue le 19 avril.
- 36° Trois livres, trois sols de rente hypothèque due par Joseph Lambert, reconnue par Julien Fouilleul, sous seing privé, le 17 novembre 1811. Due le 4 juin.
- 37° Quinze livres de rente due par les héritiers, Nicolas Herbert, et reconnue sous seing privé le 8 décembre 1811. Due à, la St Michel.
- 38° Quatre livres de rente due par Meneury, devant Rioult le 20 janvier 1812. Due à la St Michel.
- 39° Dix neuf livres, quinze sols, due savoir 4 livres, 18 sols par Jean Lucas, pour les héritiers, René Noury, 4 livres, 18 sols par Charles Jamond par les héritiers, Jean Noury, 4 livres 18 sols par les héritiers, Pierre Noury, 4 livres, 18 sols par les héritiers Joseph Noury, reconnue sous seing privé par Pierre et Jean Noury et les cohéritiers le 1^{er} décembre 1811. Echue le 15 avril.
- 40° Six livres, douze sols, dus par Pierre Legoux, la Patière, reconnue sous seing le 30 avril 1807. Echue le 21 avril.
- 41° cinq livres de rente, due par Pierre Gebert, reconnue devant Rioult le 30 janvier 1812. Echue le 22 mai.
- 42° vingt sols de rente, due par François Soul, reconnue sous seing le 2 juin 1811. Echue à la St Michel.

- 43° Six livres de rente foncière reconnue par les héritiers de Jean Quentin le 19 juin 1812.
Echue à la St Michel.
- 44° Six livres de rente due par Guillaume Lévesque, Cherplais, reconnue sous seing le 2 juin 1811. Echue le
- 45° Quatre livres, quatre sols dus par Mr Jean Tencé, Poncel, reconnue sous seing par Julien Tencé, fils Jean, le 25 décembre 1811. Echue le
- 46° Une livres, cinq sols dus par René Foinet, reconnue sous seing le 8 décembre 1811. Echue le 20 mai.
- 47° Vingt livres de rente due par les sieurs Lorent Langorine, Michel et Louis Lorent, ses fils et Louis Hamon, Pierre Gohin et Jean Luisiere, ses gendres. Reconnue par eux sous seing le 15 avril 1812. Echue le 28 octobre
- 48° Cinq livres de rente foncière due par Michel Milan et Jean Gobbé. Reconnue par eux au dos d'une reconnaissance devant Guerin le 10 décembre 1767. Leur reconnaissance le 31 mai 1812. Echue le
- 49° Quinze livres de rente foncière compte de tous droit due par Jacques Eustache, par acte passé devant Rioult, le 1^{er} juin 1812. Echue le 1^{er} Juin.

Nous membres de la fabrique de l'église de Buais, reconnaissons que tous les effets dont l'état est porté aux premières et secondes pages du présent registre, nous ont été réunis par le sieur Le Moing, curé et sont restées en dépôt à l'église et sacristie, ce seize janvier mille huit cent seize.

Signé : Julien Tencé, Pierre Gohin, Guesdon

.....

Provenance : Inventaire de l'église de Buais le 30 décembre 1809.
Archives de la Manche (300J 384 2).

Mise en page le 2 avril 2020 par Jean-Pierre Hamon.
Archives du moulin de Buais.

Illustration : Web.

.....

